

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 Portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, la direction de l'éducation de la wilaya d'Oum EL Bouaghi, informe les soumissionnaires, ayant répondu à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales : n° 04/2026 du 09/07/2026 Kourir L'Algérie en français et Kaoualiss El Djadida en arab que la commission d'ouverture des plis d'évaluation des offres en sa réunion du 17/09/2026 a proposé l'attribution provisoire concernant le :

:Projet :

Acquisition des équipement scolaires au profit d'un collège type (6) au niveau du site POS C ZHUN commune d'oum El Bouaghi wilaya d'oum El Bouaghi (cités d'abitat intégrées 2024)

Lot n°01 : Equipements scolaires et pédagogiques et bureautiques et impressions et informatiques

N° du pli	Nom et adresse Du soumissionnaire	Délai	Montant En T.T.C	N.I.F Matricule Fiscal	Observation
02	SARL El Djawda et Ekhlass boutique 02 cite laroukate EIM'ssila	05 jours	27 268 612,00DA	00212805649576328001	L'offre la moins-disante

Lot n°02 Equipements d'extinction d'incendies

N° du pli	Nom et adresse Du soumissionnaire	Délai	Montant En T.T.C	N.I.F Matricule Fiscal	Observation
01	SARL NAKAA INDUSTRIE CITE HIHI EL MAKI BT A N° 26 COMMUNE OUM EL BOUAGHI WILAYA DE OUM EL BOUAGHI	05 jours	396 270,00 DA	00050404040154300000	L'offre la moins-disante

03 jours à compter de la première parution du présent avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours durant dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 Portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Oum el Bouaghi le: 17 /09 /2026

Le Directeur de l'Education